

Qualifelec renforce sa position de leader dans la qualification IRVE

Le développement croissant de la mobilité électrique implique d'apporter aux consommateurs des réponses appropriées à leurs différents besoins, notamment en termes de recharge des véhicules électriques.

En complément de la recharge à domicile, la France compte désormais environ **40.000 points de recharge ouverts au public** (chiffre 3^e trimestre 2021 - source Gireve) et enregistre, ces derniers mois, une très nette accélération du déploiement de ces Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE).

Côté filière, cette dynamique est soutenue par le nombre croissant d'installateurs électriciens qui s'investissent dans cette activité.

Qualifelec, organisme de qualification de référence du génie électrique, énergétique et numérique, compte aujourd'hui 2.300 entreprises qualifiées dans l'activité IRVE. Ce qui fait de lui, **le leader français dans la qualification IRVE**.

La qualification est un gage de confiance pour les consommateurs qui garantit que les installateurs électriciens qualifiés maîtrisent le savoir-faire indispensable pour répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Qualifelec a été **le premier organisme de qualification à proposer la reconnaissance de la compétence en IRVE**, deux ans avant que le législateur ne rende la qualification obligatoire dans cette activité, dans le cadre du décret de janvier 2017.

Avec l'aide de ses instances, Qualifelec observe en permanence les évolutions des marchés du génie électrique, énergétique et numérique et développe **un outil de cartographie** qui permet de localiser, sur l'ensemble du territoire national, les entreprises qualifiées en matière d'IRVE.

Pour renforcer encore sa position de leader de la qualification IRVE, **le conseil d'administration de Qualifelec a adopté, le 17 novembre dernier, une nouvelle qualification dédiée** qui tient compte des évolutions réglementaires et des attentes spécifiques de la maîtrise d'ouvrage, dont les besoins ont évolué.

La massification des IRVE ne peut pas se faire sans une exigence d'excellence associée, et contribuer à la sécurité des installations est une priorité pour Qualifelec. C'est pourquoi cette nouvelle qualification renforce les exigences en matière de conception, d'installation et de maintenance des IRVE par les entreprises qualifiées.

Que disent les textes réglementaires ?

Le décret du 12 janvier 2017 fixe l'obligation de formation de l'installateur et de qualification de l'entreprise pour être autorisé à installer des IRVE d'une puissance supérieure à 3,7 kW, accessibles au public.

Le décret du 4 mai 2021 prévoit un renforcement des compétences techniques des entreprises et de nouvelles obligations de qualification en Études et Maintenance.

- Obligation de produire une étude de conception électrique préalable pour tout projet d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places ainsi que dans les bâtiments d'habitation collectifs proposant au moins 4 points de recharge. Obligation de qualification spécifique Études IRVE pour les entreprises produisant ces études (détails dans l'arrêté du 27 octobre).
- Obligation de qualification des entreprises réalisant la maintenance des IRVE. Qualification s'appuyant sur une formation préalable des techniciens(détails dans arrêté du 27 octobre).
- Obligation d'obtenir une attestation de conformité visée par Consuel pour mise en service d'une IRVE :
 - pour toute nouvelle IRVE d'une puissance supérieure à 36 kW
 - pour toute nouvelle IRVE installée dans les bâtiments d'habitation collectifs, quelle que soit la puissance
 - pour toute modification d'une IRVE existante dont la puissance maximale dépasse les 36kW après modification.
- Introduction de la notion de Pilotage de la recharge dont les caractéristiques seront fixées par un nouvel arrêté.

A propos de Qualifelec

Née en 1955 de la volonté de la filière et des pouvoirs publics d'avoir un organisme de qualification indépendant pour les entreprises du génie électrique, **Qualifelec rassemble aujourd'hui plus 7.000 entreprises** du génie électrique, énergétique et numérique, présentes sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme en outre-mer.

Grâce à ses différentes qualifications (courants forts, courants faibles, énergies renouvelables, équipements électriques et infrastructures), Qualifelec est à la fois un acteur majeur de la confiance entre les entreprises du génie électrique et les consommateurs mais aussi **un partenaire important des pouvoirs publics en matière de transition écologique.**

Contact presse : En cas de besoin ou d'informations supplémentaires, contactez Hendrik Porte au 0672085906 ou à l'adresse hendrik.porte@gen-q.com.